

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 41 (1903)
Heft: 15

Artikel: Au temps des baillis
Autor: Monnet, L.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-200067>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

bravo generat Dufour que nê bragavê pas tant coumeint Bazaine, mâ que gagnivê, et ne sê pas se cliâo dè vouâ ein fariont atant quand bin l'ont dâi thoraxe, qu'on ne sâ pas pi bin cein que l'est, dâi z'escadrons et dâi régiments. Tot cein ne vâo rein derè. Dein ti lè ka la Suisse n'a min ousâ referè dè guerra du no. Et se ora on l'âo met tant d'affèrès dein la boula, n'est pas po nion mèpresî, mâ y'ê bin pouaire que sèyont coumeint lè taupès, que l'ausson tola la fôoce âo bet dâo mor.

C.-C. DÈNÈRÉAZ.

(Extrait des *Causeries du Conteur vaudois*.)

Au temps des baillis.

Le bailli de Morges était très lié avec son collègue d'Aigle et lui faisait de fréquentes visites.

Un jour qu'ils avaient chassé ensemble, les premières victimes de nos chasseurs furent destinées à madame la baillive de Morges. Hans, le domestique du bailli de Morges, fut chargé de porter à sa maîtresse deux magnifiques lièvres.

Arrivé à Cully, Hans se sent pris d'une soif ardente. Il entre à l'auberge. Là, il trouve un ancien camarade de jeunesse.

— Que portes-tu là, Hans ?

— Mon fioux, che borde deux peaux lièvres à mon bourgeoise.

— Diable ! ils sont bien beaux, en effet.

— Foui, parblé ! et il me semble que le bourgeoise il aurait pien assez d'un. Qu'en dis-tu, Frédéric ?

Tout en conversant, les deux camarades, trinquant à qui mieux mieux, s'égayèrent, chantèrent, et finirent par un succulent civet.

A son arrivée à Morges, le lendemain, Hans commençait à réfléchir et n'osait se décider à entrer au château. Enfin, il prend son grand courage, remet le lièvre à la cuisinière, avec une lettre du bailli pour madame ; puis il se retire dans sa chambre. Un quart d'heure après, sa maîtresse le fait appeler.

— Hans, voilà un des lièvres, mais l'autre ?

— Eh pien, matame... il y a celui-là... puis l'autre...

— Oui, mais l'autre, encore une fois ?

— Eh pien, matame, il y a l'autre... et puis celui-là.

Ne pouvant obtenir d'autre réponse du pauvre garçon, la baillive le renvoya immédiatement à son mari, avec une lettre.

— Hans ! s'écria le bailli de sa grosse voix, qu'as-tu fait de ce lièvre ? Tu l'as mangé, n'est-ce pas ?

— Ah ! répondit Hans, en baissant la tête, monsieur le bailli il est un fin pougre ; jamais matame il a pu téviner.

L. MONNET.

(Extrait des *Causeries du Conteur vaudois*.)

Le « Peuple vaudois »

Dans le programme lausannois des fêtes du centenaire figure, ainsi qu'on le sait, la représentation, au Théâtre, d'une pièce écrite pour la circonstance par le regretté H. Warnery et dont la musique est de M. Gustave Doret. Cette œuvre est intitulée *Le peuple vaudois*. Dans un premier tableau, elle montre la ville de Vevey vingt ans avant la fin du régime bernois. Un des personnages de ce temps, Blanchenay, qui est lieutenant au service de France, soupire après le jour où les Vaudois seront de libres citoyens. Mais il est le seul à caresser un rêve pareil ; son entourage ne le comprend pas et assiste sans arrière-pensée à la revue militaire et à la fête du printemps. Au deuxième tableau, on se trouve à Rolle, à la fête de Farc du 15 juillet 1791. Cette fois, la révolution gronde. Elle éclate enfin dans la soirée du 23 janvier 1798, à Lausanne, où nous transporte le troisième tableau. Au quatrième et dernier tableau, qui est entièrement lyrique, le peuple vaudois, devenu souverain pour tout de bon,

* *Pagot et Cie*, libraires-éditeurs.

acclame son premier Grand Conseil qui, au matin du 14 avril 1803, sort de la Cathédrale pour aller tenir sa première séance à l'hôtel de ville.

Tel est le canevas de la pièce. Mieux que toutes les analyses, les scènes suivantes donneront une idée de son charme et de sa vie. Le théâtre représente la place d'exercices de Vevey, au moment où la troupe arrive :

* * *

L'OFFICIER.

Halte ! Front, Posez armes ! Rompez !

Les soldats se dispersent parmi les groupes des paysans. On entend de divers côtés des appels, des saluts.

UN PAYSAN.

Eh ! David.

UN SOLDAT.

Salut, François.

AUTRE PAYSAN.

Eh ! là-bas, Dubochet, viens voir par ici.

AUTRE PAYSAN.

Tu ne prends pas un verre, Abram ?

DEUXIÈME SOLDAT.

Merci, ma bourgeoise m'attend là-bas, avec les bouèbes.

LE PAYSAN.

Tu la retrouveras assez, ta bourgeoise.

AUTRE PAYSAN.

Tu es rudement rouge, toi !

TROISIÈME SOLDAT.

Je suis cuit, la langue me pèle. Je crois bien que j'ai fondu de deux livres.

UNE PAYSANNE.

Ne te plains pas, Jean-Louis. Tu es encore le plus beau caïon de la paroisse. (*Rires*).

Dans un groupe, sur le devant de la scène le juge Mestrezat verse à boire avec un petit baril.

UN SOLDAT, *vidant son verre*.

Merci, monsieur le juge, ça fait du bien par où ça passe.

DEUXIÈME SOLDAT.

Mêmement qu'il a le goût de rebaille m'ein mè.

MESTREZAT, *remplissant leurs verres*.

Hein, ce n'est pas du penatzet, celui-là !

NICOLIER.

Laissez-le seulement attendre une couple d'années, et vous m'en direz des nouvelles.

JULIE DUBOSSON.

Ce n'est toujours pas dans votre cave qu'il se bonnera, Nicolier.

MARIE NICOLLIER.

Eh bien ! quoi, qu'est-ce qu'il vous a fait, mon homme ?

JULIE DUBOSSON.

Regardez voir ce nez. Il est toujours sous le guillon à renifler si le vin tourne. Si j'étais à votre place, la Marie, je garderais la clef de la cave dans ma poche.

MARIE NICOLLIER.

Dites plutôt dans ma culotte. (*On rit*).

Entre le bailli, accompagné du ministre Leresche. Grand silence. Tous se lèvent et se découvrent respectueusement.

LE BAILLI.

Voilà une belle journée, mes enfants, qui fait pousser nos blés et nos vignes, et dont monsieur le ministre vous dira qu'il convient de remercier Dieu. Mais il n'est pas défendu de se réjouir et de s'amuser honnêtement.

SOPHIE MESTREZAT, *poussant son mari du coude*.
Offres-y donc un verre.

MESTREZAT.

Tu crois ?

NICOLIER.

Pardieu ! il ne vent pas cracher dedans.

MESTREZAT

Hum !... Monseigneur.

LE BAILLI.

Mon ami.

MESTREZAT.

Si on osait...

LE BAILLI.

Hé ! hé ! pourquoi n'oserait-on pas ?

Mestrezat rince un verre et le lui présente.

LE BAILLI, *après avoir bu*.

Une fameuse goutte !... (*Il rend le verre*)...
Merci.

MESTREZAT.

Et vous, monsieur le ministre ? (*Le ministre fait un geste de refus*). Puisque Notre Seigneur a changé l'eau en vin, ce ne serait pas d'un bon chrétien de refuser un verre.

LE MINISTRE, *riant*.

Je ne mettrai pas celle-là dans mon sermon (*Il boit*). Il est vrai que Dieu ne défend pas d'user des biens qu'il nous accorde, pourvu que ce soit avec modération.

Le juge lui a de nouveau rempli son verre, qu'il vide distraitement.

LE BAILLI, *acceptant un nouveau verre*.

Vous m'en direz tant, monsieur le ministre...

UNE FILLETTE, *portant un panier de pâtisseries*.

Voulez-vous des merveilles, monseigneur ?

LE BAILLI, *se servant*.

Hé ! hé ! la petiote, est-ce toi qui les as faites ?

LA FILLETTE.

Oh ! non, monseigneur. c'est ma maman.

LE BAILLI.

Eh ! bien ! tu diras à ta maman que le bailli les a trouvées bonnes (*lui prenant le menton*), mais que la plus réussie de toutes, c'est encore celle que voici. Hé ! Hé !

Elle présente son panier au ministre et au juge, puis le pose sur la table.

LE BAILLI, *s'asseyant*.

Tout en parlant il puise à la corbeille et vide de temps en temps son verre, que le juge remplit chaque fois.

Je suis content de m'asseoir au milieu de vous, mes amis. Voici quelques mois déjà que vous m'avez souhaité la bienvenue, en me comblant de tant de bonnes choses que je n'en ai pas encore vu la fin... Non, votre setier n'est pas encore bu, monsieur le juge, hé ! hé ! pas tout à fait encore ; et nous n'avons pas mangé votre cochon, madame l'assesseuse, bien qu'il fût gras à point. Il y en a d'autres qui lui ont passé devant, c'est le train de ce monde, hé ! hé !... Ah ! monsieur le ministre, si vous aviez vu ces oies et ces levrauts, si vous aviez goûté aux choux de la Dubosson, une rosée de printemps — hé ! hé ! c'est les choux que je veux dire — vous auriez proclamé que c'est une bénédiction de Dieu d'être bailli d'un si bon pays.

M. DE LA MELOUZE à Blanchenay.

Mais il est adorable, votre bailli. Allons, Blanchenay, avouez-le. Ne dirait-on pas un bon père au milieu de ses enfants ?

BLANCHENAY.

Dites plutôt un magister de village avec sa fêrûle. Regardez-les trembler et se faire humbles à ses leçons, comme s'ils n'étaient pas des hommes capables de distinguer le bien et le mal.

H. WARNERY.

A côté de ces scènes, d'un réalisme de bon aloi, des scènes d'un lyrisme et d'une élévation de pensée remarquables, que souligne et commente merveilleusement la musique de M. Doret. C'est une œuvre belle et forte que nous donnent MM. Warnery et Doret. Elle fait honneur au canton de Vaud.

La rédaction : J. MONNET et V. FAVRAT.

Lausanne. — Imprimerie Guilloud-Howard.